



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-treizième session**

Genève, 10-13 octobre 2017

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

État et mise en œuvre de l'ATP :**échange d'informations entre les Parties en vertu
de l'article 6 de l'ATP****Réponses au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP¹****Note du secrétariat****Introduction**

1. À sa soixante-douzième session, en 2016, le WP.11 a remercié les 22 pays qui avaient fourni des renseignements en réponse au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP en 2015 et a souligné que toutes les Parties contractantes à l'ATP étaient tenues de le faire car il s'agissait d'un moyen d'harmoniser l'application de l'accord.
2. Le secrétariat a invité tous les pays représentés au WP.11 à répondre au questionnaire en communiquant leurs données pour 2016. Les données reçues sont présentées dans les tableaux ci-après.
3. Des informations sur le nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2016 ont été communiquées par 11 pays : Belgique, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, République tchèque, Serbie et Slovaquie (voir tableau 1 ci-dessous).

¹ Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports.



Tableau 1
Nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2016

<i>Pays</i>	<i>B</i>	<i>BiH</i>	<i>CZ</i>	<i>DK</i>	<i>FIN</i>	<i>FRA</i>	<i>IR</i>	<i>IT</i>	<i>SRB</i>	<i>SLV</i>	<i>SP</i>
Nombre de contrôles routiers ATP	38	135	395	N.S	338	1 417	274	44 595	269*	0	1 354
Nombre de contrôles ferroviaires ATP	0	0	0	N.S	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'infractions liées aux documents – Véhicules domestiques/étrangers	5/33	2/0	6/8	11/0	13/6	0/0	N.S	244/64	5/0	15/0	1 147/0
Nombre d'infractions liées au dispositif thermique – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	1/0	3/5	N.S	0/1	0/0	2/0	67/10	0/0	5/0	0/0
Nombre d'infractions liées à la caisse – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	1/0	15/21	11/0	2/0	0/0	0/0	576/38	0/0	4/0	0/0
Autres infractions – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	2/0	0/0	N.S	0/7	0/0	0/0	27/2	0/0	0/0	45/0
Nombre total d'infractions – Véhicules domestiques/étrangers	5/33	6/0	24/34	22/0	15/14	0/0	21/0	914/114	5/0	24/0	1 192/0
Pourcentage d'engins défectueux (%)	N.S	3,7	N.S	N.S	N.S	7	7,7	N.S	1	18,75	3,78

Notes :

* Réalisés par les stations d'essais, car il n'est pas effectué de contrôles routiers en Serbie.

N.S Non spécifié.

4. Des renseignements complémentaires concernant le nombre de certificats délivrés en 2016 ont été communiqués par 21 pays : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suède (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2
Renseignements complémentaires concernant l'application de l'ATP : nombre de certificats délivrés en 2016

<i>Pays</i>	<i>AUS</i>	<i>B</i>	<i>BiH</i>	<i>CRO</i>	<i>CZ</i>	<i>DK</i>	<i>FIN</i>	<i>FRA</i>	<i>GR</i>	<i>IR</i>	<i>IT</i>
1 ^{er} certificat (nouveaux engins seulement)	41	295	67	88	415	740	619	15 799	85	525	1 350
2 ^e certificat (contrôles)	2	120	41	126	0	92	239	7 730	60	339	4 780
2 ^e certificat (valeurs K)	0			0	88		1	0	41	0	1 160
3 ^e certificat (contrôles)	0	127	27	66	0	25	163	4 989	46	0	4 508
3 ^e certificat (valeurs K)	0			0	26		0	0	40	0	1 700
4 ^e certificat (contrôles)	0	93		7	0	2	52	0	1	0	
4 ^e certificat (valeurs K)	0			0	6		2	75	27	0	2 201
Total	43	635	135	287	535	1 192	1 076	28 593	300	864	15 699
Duplicata délivrés	1	2	2	0	17	74	0	343		79	

Tableau 2 (*suite*)

<i>Pays</i>	<i>NTH</i>	<i>NW</i>	<i>POL</i>	<i>POR</i>	<i>SRB</i>	<i>SK</i>	<i>SLV</i>	<i>SP</i>	<i>SW</i>	<i>UK</i>
1 ^{er} certificat (nouveaux engins seulement)	506	50	2 725	840	144	570	5	10 617	476	1 547
2 ^e certificat (contrôles)	524	3	1 732	420	130	120	25	7 763	123	120
2 ^e certificat (valeurs K)	0	0		5	0	0		10		0
3 ^e certificat (contrôles)	42	4	1 807	0	92	8	39	7 937	0	32
3 ^e certificat (valeurs K)	0	0	3	426	0	0		24		0
4 ^e certificat (contrôles)	40	0	1 305	0	47	0	41	15 249	0	8
4 ^e certificat (valeurs K)	0	0	2	0	0	0		155		0
Total	1 112	57	7 574	1 783	413	698	143	41 755	599	1 816
Duplicata délivrés	10	7	28	16	4	0	33	733	17	51

5. La République de Moldova a envoyé au secrétariat la communication suivante :

« En ce qui concerne le questionnaire annuel utilisé pour recueillir des données sur la mise en œuvre de l'ATP en 2016, nous souhaitons vous informer que des mesures concrètes ont été prises au niveau national en vue d'élaborer des politiques en matière de normalisation, d'accréditation et de conformité des transports de denrées périssables. Dans ce contexte, en application du Plan d'action de la République de Moldova relatif à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, plusieurs thématiques ont été abordées, et des dates limites ont été fixées pour la réalisation des actions correspondantes : acquisition du laboratoire chargé de vérifier les paramètres techniques des véhicules conçus pour le transport de denrées périssables, élaboration de programmes de formation destinés au personnel participant au transport de denrées périssables (experts, personnel d'encadrement, conducteurs), création d'un système informatique d'enregistrement des véhicules agréés pour le transport de denrées périssables. Aussi n'est-il pas possible pour le moment de vous fournir des données en réponse au questionnaire cité en objet, car les dispositions applicables au transport des denrées périssables en sont au stade préalable à la mise en œuvre. ».

6. Le secrétariat a aussi demandé aux pays de répondre à la question suivante : quelles procédures, pénalités et autres sont appliquées en cas de non-respect des prescriptions de l'ATP ? Les réponses figurent en annexe au présent document.

Annexe

Danemark	Control officers apply a range of measures incl. demand for change of vehicle if need be and penalties range from fine to up to two years of incarceration. Penalties apply to legal entities, too.
Espagne	Dans le cas de non-respect de l'ATP, le certificat ATP sera retiré ou ne sera pas renouvelé. Il est nécessaire de corriger le défaut et réexaminer le véhicule. Dans le cas où les données aient été modifiées sans autorisation ou falsifiées, il y a une procédure d'infraction au fabricant ou responsable des dispositions de violation des règlements applicables à ces véhicules. Cette méthode prévoit des sanctions économiques en fonction de la gravité de l'infraction et la possibilité de suspendre l'activité pendant un certain temps.
Portugal	Non ATP certificate or ATP certificate out of date, fee of 600 euros. On ATP forgeries, the vehicle is arrested and owner process goes to tribunal to be judge as crime.
France	Les infractions sont recensées dans le document suivant : http://www.autoritecompetenteatp.cemafroid.fr/doc_telechargement/plaquette-a3-infractions-atp-en.pdf
Bosnie	In that case we cannot give an ATP certificate.
Irlande	Loading suspended; valid certificates requested; request for updated plates; non-compliances notices issued by inspectors.
Serbie	Since there are no road checks in Serbia, the only penalty when test station determines that the equipment doesn't conform to the requirements of ATP is that the certificate of compliance will not be issued for that vehicle.
Slovaquie	In our country there is no such procedure for imposing a fine for breaking requirements of ATP, but it would be perfect to carry out road checks to check validity of ATP certificate, distinguishing marks and certification plate. It is necessary to implement ATP agreement in our national road law and create rate of fines.
Royaume-Uni	None
États-Unis d'Amérique	Notify the competent authorities where the breach was discovered and where the clarification of validity of the ATP equipment was questioned. Notify the test stations involved in the certification and the manufacturers of the ATP equipment in question. Notify the U.S. Department of Agriculture, Agricultural and Marketing Service, Compliance and Analysis Program.
Norvège	The certificate is entered if the ATP requirements are not met.
Autriche	No information from government.
Slovénie	In Slovenia we are still working on this part of legislation.
Croatie	None, at present, there is no road traffic control.
Belgique	En ce qui concerne les pénalités appliquées, il y a lieu de se référer à l'annexe 2 de l'arrêté royal du 18 septembre 2016 relatif au transport international routier de denrées périssables et à l'utilisation de moyens spéciaux pour ce transport et modifiant l'arrêté royal du 19 juillet 2000 relatif à la perception et à la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions en matière de transport par route. Cette annexe 2 énonce en effet la liste des pénalités liées aux infractions basées sur les prescriptions imposées par l'Accord ATP. L'arrêté royal du 18 septembre 2016 a été publié au Moniteur Belge en date du 20 octobre 2016. Les statistiques, énoncées dans le formulaire, ne mentionnent pas un nombre élevé de contrôle étant donné que l'arrêté royal est entré en vigueur durant la fin de l'année 2016.